



Procès-verbal
Le mercredi 24 octobre 2001 - n° 47

10 heures

Président : M. Jean-Pierre Charbonneau

*L'édition papier du Procès-verbal a préséance sur la présentation électronique de celui-ci.
Le contenu de la table des matières n'est ni exhaustif ni limitatif.*

TABLE DES MATIÈRES

La séance est ouverte à 10 h 02.

AFFAIRES DU JOUR

Affaires inscrites par les députés de l'Opposition

Mme Jérôme-Forget (Marguerite-Bourgeoys) propose:

QUE la Commission parlementaire des finances publiques se réunisse dans les plus brefs délais afin d'entendre, dans le cadre de la préparation du budget, la ministre des Finances sur l'état réel des finances publiques du Québec.

À la suite d'une réunion avec les leaders parlementaires, M. Brouillet, vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la discussion de cette motion : dix minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique ; cinq minutes sont accordées au député indépendant ; les deux groupes parlementaires se partageront également le reste du temps consacré à ce débat; dans ce cadre, le temps non utilisé par l'un des groupes ou par le député indépendant pourra être redistribué, et les interventions ne seront soumises à aucune limite.

Suit le débat sur la motion de Mme Jérôme-Forget (Marguerite-Bourgeoys).

Le débat terminé, la motion est mise aux voix ; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de Mme Carrier-Perreault, leader adjointe du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la présente séance.

À 12 heures, M. Brouillet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

24 octobre 2001

La séance reprend à 14 h 02.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Dépôts de documents

M. Facal, ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, dépose :

Le plan d'immigration du Québec, pour l'année 2002.

(Dépôt n° 615-20011024)

Mme Marois, ministre d'État à l'Économie et aux Finances, dépose :

Un document intitulé « Situation économique », en date du 19 octobre 2001 ;

(Dépôt n° 616-20011024)

Un document intitulé « Rencontre avec les principaux leaders de l'économie : seconde présentation », en date du 19 octobre 2001.

(Dépôt n° 617-20011024)

Conformément aux articles 88 à 90 de la *Loi sur l'Assemblée nationale*, M. le Président dépose :

La liste des députés du Parti Québécois désignés ou reconduits comme membres et membres suppléants du Bureau de l'Assemblée nationale, à savoir :

24 octobre 2001

- M. Morin (Nicolet-Yamaska), M. Boulianne (Frontenac), M. Côté (Dubuc), M. Désilets (Maskinongé) et M. Paquin (Saint-Jean) comme membres ;
- M. Duguay (Duplessis), M. Labbé (Masson) et M. Pagé (Labelle) comme membres suppléants.

(Dépôt n° 618-20011024)

Sur la motion de M. Pinard, vice-président, ces modifications proposées à la composition du Bureau de l'Assemblée nationale sont adoptées.

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Ouimet (Marquette) dépose :

Copie d'une étude, en date du 1^{er} octobre 1997, préparée par Rowan Williams Davies & Irwin Inc. et intitulée : « Final Report, Roof Snow Loading Study, Montreal Olympic Stadium, New Fabric Roof, Montreal, Quebec » (rapport final sur l'étude de la charge de neige sur le toit du Stade olympique, à Montréal).

(Dépôt n° 619-20011024)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Julien, ministre du Revenu, dépose :

Copie d'une lettre, en date du 22 octobre 2001, que monsieur Robert Laplante, directeur de l'Action nationale, a expédiée à monsieur Gaétan Hallé, directeur du Bureau de traitement des plaintes du ministère du Revenu du Québec, par laquelle il autorise ce dernier à donner aux membres du cabinet du ministre du Revenu accès au dossier fiscal de la Ligue d'Action nationale et à en révéler publiquement le contenu.

(Dépôt n° 620-20011024)

24 octobre 2001

Votes reportés

L'Assemblée tient d'abord le vote reporté, à la séance d'hier, sur la motion de censure présentée par M. Charest, chef de l'opposition officielle. Cette motion se lit comme suit:

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement du Parti québécois pour sa gestion improvisée et inefficace des affaires de l'État.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 57 en annexe)

Pour : **43** Contre : **66** Abstention : **0**

L'Assemblée tient ensuite le vote reporté sur la motion présentée par Mme Jérôme-Forget (Marguerite-Bourgeoys) aux affaires inscrites par les députés de l'opposition. Cette motion se lit comme suit:

QUE la Commission parlementaire des finances publiques se réunisse dans les plus brefs délais afin d'entendre, dans le cadre de la préparation du budget, la ministre des Finances sur l'état réel des finances publiques du Québec.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 58 en annexe)

Pour : **43** Contre : **66** Abstention : **0**

Motions sans préavis

M. Julien, ministre du Revenu, présente une motion concernant l'organisme Action nationale ; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

24 octobre 2001

M. Landry, premier ministre, propose :

QUE l'Assemblée nationale félicite chaleureusement chacune des entreprises lauréates des Grands prix québécois de la qualité pour l'année 2001, dont la Régie des rentes du Québec, organisme public récipiendaire de la plus haute distinction.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Paradis, leader de l'opposition officielle, et M. Arseneau, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, proposent :

QUE l'Assemblée nationale du Québec félicite chaleureusement tous les récipiendaires de l'Ordre du mérite agricole et souligne l'importance primordiale qu'occupe l'activité agricole dans le développement économique des régions du Québec.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Mme Normandeau (Bonaventure) propose :

QUE l'Assemblée nationale rende hommage à madame Jeanne d'Arc Legault Cousineau qui s'est mérité le titre d'agricultrice de l'année, par la Fédération des agricultrices du Québec, ainsi que mesdames Diane Beaulieu-Groleau et Sophie Gendron qui se sont mérité respectivement les titres d'agricultrice-entrepreneur et de jeune agricultrice de l'année.

24 octobre 2001

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé immédiatement aux avis touchant les travaux des commissions.

Avis touchant les travaux des commissions

Mme Carrier-Perreault, leader adjointe du gouvernement, convoque :

- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 34, Loi modifiant de nouveau la Loi sur les impôts, la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives.
-

M. Bissonnet, vice-président, donne l'avis suivant :

- la Commission de l'Assemblée nationale se réunira afin de poursuivre l'étude des propositions de réforme parlementaire.

Motions sans préavis

Mme Doyer (Matapédia) propose :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse le courage de monsieur Robert Piché qui le 24 août dernier, alors qu'il assumait la fonction de commandant de l'Airbus A330 de la compagnie Air Transat, a sauvé la vie des trois cents quatre passagers qui prenaient place à bord de cet avion en réussissant un atterrissage d'urgence.

24 octobre 2001

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. Bissonnet, vice-président, informe l'Assemblée qu'il a reçu une demande de débat de fin de séance pour le jeudi 25 octobre 2001, sur une question adressée par Mme Gauthier (Jonquière) à M. Legault, ministre de l'Éducation, concernant l'école de quartier Saint-Jean-Eudes.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Legault, ministre de l'Éducation, propose que le principe du projet de loi n° 35, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 35 est adopté.

Sur la motion de Mme Carrier-Perreault, leader adjointe du gouvernement, le projet de loi n° 35 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'éducation.

24 octobre 2001

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le jeudi 18 octobre dernier, sur la motion de M. Facal, ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, proposant que le principe du projet de loi n° 122, Loi modifiant la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé, le Code des professions et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

À 18 heures, le débat est ajourné.

Débats de fin de séance

Conformément au consentement accordé à la séance du jeudi 18 octobre dernier, l'Assemblée tient un débat de fin de séance sur une question adressée par Mme Beauchamp (Sauvé) à Mme Marois, ministre des Finances, concernant l'achat d'une œuvre d'art par Loto Québec aux États-Unis au coût de 1,8 millions de dollars (Mme Lemieux, ministre de la Culture et des Communications, remplace la ministre pour ce débat).

À 18 h 17, M. Pinard, vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 25 octobre 2001, à 10 heures.

Le Président

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU

24 octobre 2001

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de censure présentée par M. Charest, chef de l'opposition officielle :

(Vote n° 57)

POUR - 43

Beauchamp	Cholette	Houda-Pepin	Ouimet
Béchar	Copeman	Jérôme-Forget	Paradis
Bélanger	Cusano	Kelley	Pelletier
Benoit	Delisle	Lamquin-Éthier	(Chapleau)
Bergman	Després	Laporte	Poulin
Bordeleau	Dupuis	Leblanc	Rocheport
Boulet	Fournier	MacMillan	Sirros
Brodeur	Gagnon-Tremblay	Marcoux	Whissell
Chagnon	Gauthier	Marsan	Williams
Charest	Gautrin	Middlemiss	
(Sherbrooke)	Gauvin	Mulcair	
Chenail	Gobé	Normandeau	

CONTRE - 66

Arseneau	Boulianne	Gendron	Marois
Barbeau	Brassard	Geoffrion	Ménard
Baril	Carrier-Perreault	Goupil	Morin
(Berthier)	Charest	Harel	Pagé
Baril	(Rimouski)	Julien	Papineau
(Arthabaska)	Chevrette	Jutras	Paquin
Beaudoin	Cliche	Kieffer	Paré
Beaulne	Côté	Labbé	Payne
Beaumier	(La Peltrie)	Lachance	Pelletier
Bédard	Côté	Landry	(Abitibi-Est)
Bégin	(Dubuc)	Laprise	Rioux
Bergeron	Cousineau	Leduc	Robert
Bertrand	Désilets	Legault	Rochon
(Portneuf)	Deslières	Legendre	Simard
Bertrand	Dion	Léger	(Richelieu)
(Charlevoix)	Dionne-Marsolais	Lelièvre	Simard
Blanchet	Doyer	Lemieux	(Montmorency)
Boisclair	Duguay	Létourneau	Trudel
Boucher	Facal	Maltais	Vermette

24 octobre 2001

Sur la motion présentée par Mme Jérôme-Forget (Marguerite-Bourgeoys) aux affaires inscrites par les députés de l'opposition :

(Vote n° 58)

(identique au n° 57)